

ASSEMBLÉE NATIONALE9 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF78

présenté par
Mme Mette, rapporteure

ARTICLE 37

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« 3° En conséquence, au troisième alinéa du même article, le mot : « deuxième » est remplacé par le mot : « troisième » ;

« 4° En conséquence, au 1° de l'article L. 352-5, les mots : « au premier alinéa » sont remplacés par les mots : « aux deux premiers alinéas ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.